



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 16 OCTOBRE 2023
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Leader : Désignation des représentants de la CCPLx	
DÉLIBÉRATION N° 2023-118	Le seize octobre de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Raddon-et-Chapendu, salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.
En exercice : 38	Le Conseil Communautaire nomme Catherine SALFRANC secrétaire de séance.
Titulaires présents : 30	
Pouvoirs : 5	
Excusé : 1	
Absents : 2	
Nombre de votants : 35	

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	E		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH	POUV	Frédéric BURGHARD	Philippe GÉRARD	POUV	Bernard GIRE	Sébastien RICHARDOT	A	
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	A		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER	POUV	Jacques DESHAYES	Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE	POUV	Martine BAVARD	Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

1. Présentation du programme LEADER du Pays des Vosges Saônoises

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui soutient des projets innovants situés dans les territoires ruraux. Il permet de financer des projets par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Le Pays des Vosges Saônoises a porté les deux précédents programmes, ceux de 2007-2013 (125 projets financés sur l'ensemble du Pays des Vosges Saônoises pour 1 880 000 € de fonds européens) et de 2014 -2022 (36 projets financés pour 2 773 400€ de crédits. Sur le territoire de la communauté de communes plusieurs projets ont bénéficié d'un subventionnement FEADER sur le dernier programme :

- 314 939 € pour l'Office de tourisme de Luxeuil-Vosges du sud
- 274 064 € pour la Muséographie de l'Ecclésia
- 36 917 € pour des Actions de communication et de promotions de l'Office de tourisme
- 9 289 € pour l'Atelier enfant des Pluralies 2019

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023		
Objet	Leader : Désignation des représentants de la CCPLx	Délibération n°2023	118
		Page 2 sur 3	

Le Pays des Vosges Saônoises a préparé en 2022 sa candidature à un 3^{ème} programme. Cette candidature a été retenue en 2023 : le territoire du Pays des Vosges Saônoises disposera d'une enveloppe de 2 240 725 € de crédits FEADER pour la période 2023-2027.

Les territoires bénéficiant d'un programme LEADER sont constitués en GAL, pour Groupe d'Action Locale. Chaque GAL élabore sa propre stratégie de développement en fonction de ses enjeux locaux.

La stratégie du Pays des Vosges Saônoises est déclinée autour de 5 fiches actions :

1 - Proposer une mobilité adaptée à la ruralité

- déploiement des mobilités douces (aménagement, sécurisation, services ...)
- rapprochement entre les habitants et les services
- hébergement des jeunes actifs (professionnels de santé, apprentis...)

2 - Valoriser la forêt et la biodiversité, comme leviers de la transition écologique

- usage du bois dans la commande publique, adaptation des forêts
- végétalisation du cadre de vie : désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles
- création de jardins partagés, vergers, ateliers de transformations, conserveries ...

3 - Economiser les ressources et limiter notre impact

- économie et meilleur usage de l'eau
- soutien aux projets d'économie circulaire

4 - Développer l'économie de proximité en s'adaptant aux nouvelles façons d'entreprendre et de consommer

- opérations de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire
- développement de nouvelles formes de commercialisation et de services

5 - Proposer une offre de loisirs et de culture qui renforce le cadre de vie

- équipements de loisirs adaptés aux évolutions climatiques et durables
- une offre culturelle à l'attention des habitants, valorisant le cadre de vie

2. Le rôle du comité de programmation

La mission principale du comité de programmation est de sélectionner les projets qui pourront bénéficier d'une subvention.

En séance du comité de programmation, les porteurs de projets viennent présenter leur projet sur la base d'une grille de sélection, le comité de programmation, attribuant une note au projet et ainsi un « avis d'opportunité favorable » qui permet d'entamer l'instruction du dossier. A l'issue, c'est le comité de programmation qui fixe le montant précis de la subvention.

Le GAL du Pays des Vosges Saônoises a déterminé la composition du comité de programmation selon les équilibres suivants :

- un principe de parité avec 50 % de membres publics - 50 % de privés

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023		
Objet	Leader : Désignation des représentants de la CCPLx	Délibération n°2023	118
		Page 3 sur 3	

- pour le collège public :
 - Pays – structure porteuse : 1 titulaire, le Président Thierry BORDOT et 1 suppléant, Laurent SEGUIN (1^{er} Vice-président du Pays des Vosges Saônoises)
 - Pour chaque communauté de communes : 1 représentant titulaire et 1 suppléant
- Pour le collège privé : 7 titulaires et 7 suppléants

3. Les représentants de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil au Pays des Vosges Saônoises

Le conseil communautaire a désigné lors de sa séance du 27 juillet 2020 ses représentants au sein du conseil syndical du Pays des Vosges Saônoises.

Les titulaires sont : Jacques DESHAYES, Frédéric BURGHARD, Véronique DEVOILLE, André DIRAND, Bernard GIRE, Stéphane KROEMER, Eric PETITJEAN, Sébastien RICHARDOT, Rodolphe WACOGNE.

Les suppléants sont : Martine BAVARD, Jérôme BERNARD, Joël BRICE, Philippe GERARD, Gérard GROSJEAN, Loïc LABORIE, Maryline MANSION, Catherine SALFRANC, Laurent ZIEGLER.

A noter que Monsieur Rodolphe WACOGNE et Monsieur Eric PETITJEAN sont membres du bureau du Pays des Vosges Saônoises. Monsieur Rodolphe WACOGNE a été élu 3^{ème} Vice-Président.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- ✓ Désigne pour siéger au comité de programmation LEADER du GAL du Pays des Vosges Saônoises, comme représentants de la communauté de communes :
 - Un membre titulaire : Jacques DESHAYES
 - Un membre suppléant : Loïc LABORIE

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES